

PLAN D'URBANISME

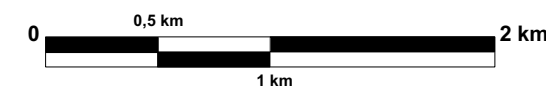
Les zones à protéger

Carte 4 - A

- Accès véhiculaire fonctionnel
- Chemin forestier
- Limite municipale
- Limite de lot
- Rue publique
- Terre du domaine public
- Zones à protéger**
- Corridor biologique
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent
- Écosystème forestier exceptionnel (proposé)
- Lac
- Habitats fauniques**
- Fraie de Grand Brochet
- Fraie de Touladi
- Hutte de castor
- Nid probable d'urubu
- Peuplement de fortes valeurs écologiques (IQH élevé)
- Ravage de cerf de Virginie

Sources : Plan directeur en environnement, 2007, Biolifila
MRC Les Laurentides

Les cours d'eau, les milieux humides et les pentes figurant sur cette carte ne sont fournis qu'à titre indicatif seulement. Lors de la présentation d'une demande relative à un permis ou un certificat, la présence ainsi que la délimitation de ces cours d'eau, milieux humides et pentes doivent être établies matériellement et considérées aux fins de celle-ci.



Date : 13 juin 2009

Échelle: 1 : 2 500

Projection : Québec MTM, zone 8 (NAD 83)

